



LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL DU CAMEROUN

B.P. 15270 Yaoundé - Tél. : 222 217 125 - 677 643 619 - 695 072 853
www.lfpcameroun.cm



COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Président de la Ligue de Football Professionnel du Cameroun (LFPC) porte à la connaissance des acteurs du football professionnel et du Public sportif que, suite à la modification et l'adoption illégale et anti statutaire des statuts de la LFPC par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT le 26 juillet 2019 d'une part et sa suspension abusive par le Bureau du Comité Exécutif de la FECAFOOT, le 22 août 2019 et confirmée par ledit Comité, le 3 septembre 2019, la LFPC a saisi les instances juridictionnelles compétentes en matière de gestion de ce type de litiges, telles que prescrites par la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018, relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives.

La Ligue de Football professionnel du Cameroun, convaincue de son bon droit et respectueuse des lois et règlements de la République ainsi que des autorités qui les incarnent, attend sereinement le verdict des instances sus-évoquées.

Le Président de la Ligue invite par conséquent les dirigeants de clubs, les joueurs et tous les autres intervenants du football professionnel à demeurer sereins et de ne pas se laisser distraire par les manœuvres de ceux pour qui les intérêts égoïstes, la violation des textes et la défiance vis-à-vis de l'autorité étatique constituent un mode de fonctionnement.

Il leur demande par conséquent à continuer leur préparation de la saison 2019/2020 qui sera lancée aussitôt que la vérité et la justice seront établies conformément aux lois, statuts et règlements en vigueur au Cameroun.

Yaoundé, le 18 septembre 2019

LE PRÉSIDENT DE LA LIGUE

GENERAL PIERRE SEMENGUE

